



75^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies
PROJET de déclaration de CANZ - Administration de la
justice

15 octobre 2020

Monsieur le Président,

K

justice interne pour protéger les parties et les témoins. La protection contre les représailles est essentiellement un élément d'un système de justice interne.

Le Bureau des Nations Unies a dégagé les tendances et les problèmes systémiques sous-jacents aux conflits en milieu de travail, notamment la hausse du harcèlement envers les femmes gestionnaires, des comportements inacceptables et interdits et des enjeux en matière de bien-être. Le groupe #MeToo reconnaît des torts qui sont causés aux personnes et par la faute du racisme, du sexisme et des autres attitudes et comportements discriminatoires. Le groupe CANZ se réjouit de voir que le Bureau des Nations Unies a adopté la médiation des Nations Unies pour mener des conversations honnêtes à cet égard. Les pays du CANZ se réjouissent également, particulièrement en cette période difficile, du fait que ce Bureau prenne au sérieux les préoccupations des employés et les besoins individuels de personnes ne faisant pas directement partie de son personnel.

Le groupe CANZ salue le travail réalisé par le Bureau des Nations Unies pour promouvoir un climat de travail harmonieux où tous peuvent prospérer dans un milieu axé sur la dignité et le respect mutuel. Nous reconnaissons avec satisfaction le succès de la campagne sur la civilité et les environnements de travail renforce le moral et le respect mutuel, ce qui contribue à éviter certains conflits dans le milieu de travail.

Il incombe à tous les États membres de l'Assemblée générale de promouvoir une mise en place transparente, efficace, juste et impartiale. Les pays du groupe CANZ continueront de collaborer de façon constructive avec les États membres sur cet enjeu crucial.

Merci.